

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 22 Octobre 2020

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Mme le Maire Laurence Devaux.

Membres présents: tous les conseillers en exercice, sauf Mme Sandrine Sarrand excusée (arrivée à 22h10).

Secrétaire de séance : M. Stéphane Pétrequin.

### Approbation Compte Rendu Conseil Municipal Précédent

Madame le Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil du 17 Septembre 2020 et demande si les conseillers ont des remarques à formuler. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Forêt

#### Destination des coupes de bois 2021

Monsieur le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal l'état d'assiette proposé par l'ONF pour les coupes de bois 2021.

Après en avoir débattu le Conseil décide à l'unanimité d'exploiter les parcelles 6r et 9r, et d'attendre les demandes en affouage des habitants de la commune pour couper éventuellement la parcelle 10a2.

#### Contrats de Bûcheronnage et Débardage

Monsieur le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal les propositions de marché d'abattage et de façonnage pour la saison 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir en débattu décide à 9 voix pour (Monsieur Daniel Picquart ne prend pas part au vote) :

- de confier le marché d'abattage à l'entreprise Dirand, située à Saulnot aux tarifs suivants :
  - o Abattage grumes..... 11.00 € HT le m3,
  - o Abattage chablis ..... 13.50 € HT le m3,
  - o Abattage arbre petit diamètre .....35.00 € HT l'heure.
- de confier le marché de façonnage à l'entreprise Picquart, située à Saint-Julien au tarif suivant :
  - o Façonnage des stères..... 20.00 € HT le m3

#### Marché de débardage 2021

Monsieur le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal les propositions de marché de débardage pour la saison 2021. Le Conseil Municipal après en avoir en débattu décide, à l'unanimité, de confier le marché à l'entreprise « Sarl Scierie Petey Gilbert 90800 Buc » aux tarifs suivants :

- Débardage ..... 8.50 € HT/m3,
- Câblage ..... 63.00 € HT /de l'heure.

#### Tarif du bois de chauffage 2021

Les tarifs sont fixés comme suit :

	Chêne	Hêtre
Prix du stère à façonner	8,50 € H.T	10,00 € H.T
Prix du stère façonné par le bûcheron	34,00 € T.T.C	36,00 € T.T.C

Les affouagistes sont tenus de respecter le règlement d'affouage arrêté par le Conseil Municipal.

Le délai d'exploitation est fixé au 31 Mai 2021.

Le délai de vidange pour les stères façonnés par le bucheron est fixé au 31 Août 2021.

Le délai de vidange pour les stères façonnés par les affouagistes est fixé au 31 Juillet 2021.

Les fiches d'inscription pour le bois de chauffage sont à retourner en Mairie avant le 25 novembre 2020.

**St JULIEN LES MONTBELIARD**

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

Retard de livraison Bois 2020

Monsieur le 1er Adjoint explique au Conseil Municipal que l'entreprise Welfele Gérald, a terminé le travail d'exploitation 2020 le 10 Septembre, alors que le délai pour la fin d'exploitation était fixé par contrat au 31 Mai 2020. Contractuellement une pénalité est applicable, elle est de 0,5% de la facture globale par jour ouvré de retard. Le retard de livraison pour l'année 2020 est de 70 jours ouvrés, mais compte tenu des circonstances exceptionnelles cette année, la période de confinement (37 jours ouvrés) est retirée du décompte des jours de retard. Le Conseil Municipal après en avoir en débattu décide, à l'unanimité, d'appliquer une pénalité équivalente à 33 jours ouvrés de retard.

**Commissions de contrôle des listes électorales**

Le maire expose les missions de la Commission de contrôle des listes électorales, ainsi que le besoin de renouvellement de celle-ci suite au renouvellement général des conseillers municipaux. Pour les communes de moins de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée de 3 membres, dont un conseiller municipal.

Monsieur Stéphane Pétrequin est désigné Membre de la commission de contrôle des listes électorales pour la commune de St-Julien.

**Fond de solidarité pour le Logement (FSL) et Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)**

Le Maire expose un courrier reçu du département et qui sollicite les communes du Doubs pour participer aux deux fonds en objet afin d'aider à financer l'accompagnement social, les aides financières individuelles, une gestion locative adaptée pour les personnes en difficulté, et le soutien des ménages dans la poursuite de leur projet immobilier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne souhaite pas contribuer à cette démarche qui sort du cadre de sa mission, et décide de ne pas accorder une suite favorable à cette demande.

**Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement est établie sur les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation. Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables.

Le taux de la part communale de la Taxe d'Aménagement est fixé par le Conseil Municipal à une valeur qui peut être comprise entre 1% et 5%.

A l'unanimité, le Conseil décide de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 1%.

**Informations et Questions Diverses.**

➤ **Mise en disponibilité Harmony Guihot**

La secrétaire de St Julien a demandé une mise en disponibilité en Janvier 2021 pour une durée de 2 ans et 8 mois. Une remplaçante est en cours de recrutement, elle débutera ses activités en Mairie à partir du mois de novembre sous la responsabilité d'Harmony Guihot.

➤ **Travaux d'enfouissement des réseaux secs**

Les travaux du génie civil réseaux secs ont débuté le 12 Octobre.

Conformément aux accords pris lors des réunions de chantier, et sous la surveillance de la commission des travaux, le cheminement des réseaux est réalisé en majorité sous accotements ce qui permet de limiter les découpes d'enrobés.

**Compte rendu de la commission urbanisme**

Permis de construire déposé par Monsieur Eric Camos pour la construction d'une véranda. La demande est transmise à PMA pour instruction.

La séance est levée à 23h15.